

Image not found or type unknown



Embauche du conjoint de la présidente de l'association

Par **Camille**, le **11/01/2010** à **14:48**

Bonjour,
Pouvez-vous me confirmer la légalité et la possibilité pour une présidente d'association d'employer en tant que salarié (sous CDI) son conjoint et son fils ?
Cela crée-t'il un conflit d'intérêt au regard de la loi ?
Merci de votre réponse